

**Nous formulons de nombreuses observations concernant le projet de la société LEGENDRE
dans la ZAC du Plessis au Loroux Bottereau**

Ce projet ajoute de l'insécurité sur la RD 115

En 2000, une première pétition au village de la Boulaie au Loroux Bottereau alertait sur l'insécurité due aux poids lourds. Ils traversent aussi les villages de la Croix des Landes et la Ville en Bois, les bourgs de Landemont St Laurent des Autels et Liré, avec une fréquentation qui se majore d'année en année. En tant que riverains impliqués dans la sécurité routière, nous avons été informés il y a quelques semaines d'un projet d'installation d'une annexe des transports BRELET GAZEAU dans la ZAC du Plessis et du passage prévu de 15 à 20 poids lourds supplémentaires chaque jour. Lors de cette conversation téléphonique, nous avons réitéré notre demande de mesures efficaces pour éviter les accidents sur ces routes sous dimensionnées pour les poids lourds où la signalisation n'est pas toujours respectée (limitation de vitesse, ligne blanche continue...). Il n'a été évoqué ni entrepôt ni consultation publique.

Une plateforme logistique de 16 000 m2 nécessite l'ANNONCE d'une consultation publique

Nous avons cherché sur le FIL (bulletin municipal) et dans la presse locale (Ouest-France et Hebdo Sèvre et Maine) un écho concernant l'installation prochaine d'un site annexe des transports BRELET GAZEAU en vain. Finalement, samedi 19 mars, c'est au fond d'une impasse infréquentée dans la ZAC que nous avons pris connaissance de la totalité d'un projet porté par le promoteur LEGENDRE : une plateforme logistique de 15 932 m2 et une consultation publique se terminant le 21 mars 2022.

Ce projet de la Communauté de Communes Sèvre et Loire est resté confidentiel

Sur un boîtier technique visible uniquement en avançant à l'extrémité de la rue Betty Holberton n'assurant aucune desserte, est affiché un permis de construire accordé le 20 janvier 2022 à LEGENDRE DEVELOPPEMENT ainsi que le classement ICPE de ce projet devant respecter l'article R.512-46-15 du code de l'environnement. L'avis de consultation publique s'étant décollé est trouvé à terre. Après recherche, nous découvrons par un article Api Ouest-France Entreprises du 3 mars 2022 que ce promoteur agit pour le groupe HAUTIER qui a acquis le transporteur GAZEAU et sa filiale BRELET. Au Plessis est prévu le stockage des marchandises combustibles et plastiques (polymères) ainsi que bois, carton, papier... Comment sont informés les habitants de Sèvre et Loire mais aussi d'Orée d'Anjou, des risques routiers et des nuisances sonores et atmosphériques de ce nouveau flux de circulation ?

Probablement 100 passages de poids lourds par jour

Une vingtaine de poids lourds supplémentaires par jour est annoncé pour 15 932 m² de stockage et 14.45m de haut (230 217 m³). Or, pour l'entrepôt GOODMAN de 22 000m² et 11.5m de haut (253 000m³) l'arrêté préfectoral 2019/ICPE/220 en chiffrait 120. Cela nous permet d'évaluer au moins à 100 les passages quotidiens de poids lourds pour ce seul lot de 4,5 hectares. Dans la ZAC du Plessis, le trafic routier lié aux entreprises en place est déjà conséquent. Et il nous semble qu'il reste 30 ha à couvrir...

Les voies desservant la ZAC du Plessis sont incompatibles avec une 2^{ème} plateforme logistique

Comme nos élus, nous souhaitons créer un écosystème local avec des emplois locaux, des circuits courts et des liaisons douces. Pour cela, nous espérons des activités productives (à l'instar des entreprises Janneau et Robin) et non un flux permanent d'approvisionnement et de distribution. Nous imaginons autre chose qu'une plateforme 3 fois plus grande que celle du Mondial Relay implanté. Autour du Plessis, les axes routiers ne sont pas calibrés pour les poids lourds. Cela majore les risques d'accidents sur la RD 115 de Haute-Goulaine et son prolongement jusqu'à Ancenis et sur la RD 37 de St Julien de Concelles à Vallet.

Besoin de démocratie participative pour un véritable emploi local sur la ZAC du Plessis

Sur cette ZAC de 60 ha créée en 2009 dont la moitié paraît en attente de commercialisation, les enjeux environnementaux imposent aujourd'hui un usage qui pourrait être redéfini dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Vignoble Nantais. Il nous importe d'être attentifs aux cours d'eau se déversant dans les marais de Goulaine, à la sécurité en cas d'incendie et à l'usage partagé des routes, en mesurant les effets cumulatifs des activités qui s'y installent.

La prolongation et l'annonce de cette consultation publique nous semble un préalable

L'imminence de la fermeture de cette consultation publique restée confidentielle nous a permis in extremis de nous exprimer, mais cela n'est pas le cas de la plupart des habitants potentiellement impactés par ce projet. Au regard des enjeux environnementaux et démocratiques, cela nous semble une priorité.

Au Loroux Bottereau
Le 21 mars 2022